

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 901

présenté par

Mme Sas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier,
Mme Garin, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Écologie	0	0	0	0
Compétitivité	0	+250 000 000	0	+250 000 000
Cohésion	0	0	0	0
Remplacement Chaudière au fioul - soutien spécial <i>(ligne nouvelle)</i>	+250 000 000	0	+250 000 000	0
TOTAUX	+250 000 000	+250 000 000	+250 000 000	+250 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement appelle à un financement spécial pour le remplacement des chaudières au fioul par fonds d'État.

Nous invitons le Gouvernement à mettre en place un remplacement avec prise en charge à 100 % et sous condition de ressources des plus anciennes chaudières, particulièrement polluantes et inefficientes. Le mécanisme de la prime ou subvention nous apparaît à nécessairement soutenir, dans la mesure où les mécanismes de réduction d'impôt, plus généreux budgétairement, s'avèrent eux concentrés sur les seules catégories aux facultés contributives leur permettant de s'acquitter de l'impôt sur le revenu.

En termes d'écriture budgétaire, le présent amendement crée, d'une part, un programme ad hoc « » alimenté de 250 millions en crédits de paiements (CP) et autorisations d'engagement (AE). Pour ce faire, l'amendement prélève d'autre part et fait donc diminuer de 250 millions d'euros en CP et AE le programme 363 « Compétitivité » : ce total procède de la diminution de 100 millions en CP et AE dans l'action 2 « souveraineté technologique et résilience » et de la diminution en CP et AE de 125 millions d'euros dans l'action 4 « Mise à niveau numérique de l'État, des territoires et des entreprises – modernisation des administrations régaliennes » du programme 363.